

Audit d'une sélection d'achats armasuisse

L'essentiel en bref

armasuisse est le centre de compétences pour les achats, les technologies et l'immobilier du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Le volume de ses achats s'élevait à 2,3 milliards de francs en 2021 et à 9,3 milliards en 2022.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié si armasuisse dispose de directives de conformité adéquates axées sur la prévention de la corruption, et si ces directives sont appliquées sur la base de cas individuels choisis. Par ailleurs, le CDF a examiné la mise en œuvre de trois recommandations d'une analyse externe¹ visant à améliorer les processus d'achat du DDPS.

Les résultats de l'audit sont globalement positifs. Le CDF estime toutefois que les collaborateurs pourraient être davantage sensibilisés à la prévention de la corruption. Toutes les recommandations, à une exception près, sont en cours de mise en œuvre.

Les directives de conformité existantes sont adéquates

armasuisse n'a pas de système de gestion de la conformité (*compliance management system*, CMS) au sens de la norme ISO 37301². Cependant, il existe un grand nombre de documents et de directives pertinents en matière de conformité qui doivent être respectés et documentés tout au long du processus d'achat. Avec la méthode de gestion de projets HERMES du DDPS établie, le processus d'achat est en outre uniformisé.

Les neuf études de cas examinés par le CDF dans les domaines de compétences Systèmes terrestres, Systèmes aéronautiques et Systèmes de conduite et d'exploration n'ont révélé aucun indice de violation de conformité.

armasuisse est conscient de sa responsabilité en tant que service d'achat en ce qui concerne la prévention et la lutte contre la corruption et dispose des instruments nécessaires à cet effet. Outre les directives de la Confédération et du DDPS, armasuisse s'efforce de lutter systématiquement contre les risques de corruption liés aux achats. Ainsi, il existe par exemple une directive spécifique relative à l'acceptation de cadeaux, d'invitations et d'autres avantages.

Les directives sont connues, un contrôle périodique des auto-déclarations n'est cependant pas systématique

Dans le cadre des achats audités, le CDF a constaté que les collaborateurs connaissent et appliquent les directives de conformité. Le CDF considère qu'il est important que toutes les

¹ Projet « Acquisitions du DDPS », Rapport à l'intention du Secrétariat général du DDPS, Deloitte, 20 mai 2020, disponible sur le site web du DDPS.

² La norme ISO 37301 définit les exigences relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle de l'efficacité d'un CMS.

parties prenantes soient régulièrement informées et sensibilisées au thème de la corruption tout au long du processus d'achat. Une mise à jour périodique de la déclaration d'impartialité par tous les collaborateurs serait utile. Il soutient donc la mise à jour prévue dans le cadre du processus annuel d'évaluation du personnel.

S'agissant de la publication des liens d'intérêts et des activités accessoires, le principe de l'auto-déclaration s'applique à armasuisse et aux collaborateurs externes. L'exactitude et l'exhaustivité des données ne sont pas vérifiées. Afin de donner un signal et de prévenir les risques potentiels dans le processus d'achat, des clarifications ciblées pourraient être effectuées par échantillonnage.

Les recommandations visant à améliorer le processus d'achat sont en grande partie mises en œuvre

La recommandation visant à renforcer le modèle d'exploitation d'armasuisse par la création d'un centre d'excellence a été mise en œuvre dans les délais. À l'heure actuelle, il existe deux centres de ce type qui regroupent des collaborateurs aux compétences et aux qualifications techniques différentes. D'autres centres peuvent être développés en cas de besoin. Les expériences faites jusqu'à présent sont positives selon armasuisse. La recommandation qui avait pour objet la création d'un espace d'innovation composé de représentants du service demandeur, du service d'achat et, le cas échéant, de l'industrie et de la recherche, est aussi mise en œuvre. Avec huit projets pilotes et leurs espaces d'innovation respectifs, armasuisse a acquis une expérience globalement positive et en a aussi tiré des enseignements pour le développement des espaces d'innovation du DDPS. À l'avenir, ces espaces continueront d'être exploités de manière ciblée.

L'introduction d'une « voie de bus » dans le processus d'acquisition pour accélérer la mise en œuvre de projets urgents ou avec des cycles d'innovation très courts n'a pas été réalisée comme prévu. En raison notamment d'un manque de personnel au sein de la Base d'aide au commandement, aucun achat n'a pu être effectué jusqu'à présent avec cette méthode. Afin d'acquérir une première expérience, un nouveau projet d'achat doit être désigné comme projet pilote.

Texte original en allemand